Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260519-2026_035-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 19
Pouvoirs : 1
Votants : 21

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 13 mai 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-035

PRESENTS : M.BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, RYO Nathalie, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, LE PENUIZIC Jean-Marc, DELAUNAY Gwénola, PERION Erwan, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan
ABSENTS : CRUAUD Muriel donne pour voir à Odile PROVOST,
RYO Audrey donne pouvoir à Patricia ETIENNE,
RICHARD Yvon,
TRICHEREAU Benoit
SECRETAIRE : PROVOST Odile

Objet : VOIRIE ET TRAVAUX – financement du projet de sécurisation et d'aménagement de la rue de Keroger

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 19 mai 2026

Vu la décision n°2025-44 du 17/11/2025, que le marché de maîtrise d'œuvre pour le dossier d'aménagement et de sécurisation de la rue Keroger a été confié au BUREAU D'ETUDES LEGAVRE domicilié au 7, rue Surcouf 56450 THEIX NOYALO ;

Vu la délibération n°2026-002 du 29/01/2026 par laquelle le Conseil Municipal a validé le plan d'aménagement en phase Avant-Projet Sommaire et le plan de financement relatif permettant le dépôt de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL ;

Considérant le travail de la commission voirie en date du 15 avril 2026 ;
Considérant la consultation des riverains lors de la réunion publique du 29 avril 2026 ;

Dans l'attente de la réception des plans définitifs, de leur validation par le Département, au regard de la nature des travaux qui doivent être engagés, Monsieur le maire propose de solliciter des subventions complémentaires :

-auprès du Fond Vert mobilités durables en territoires ruraux et intermédiaires, au titre, de la création d'infrastructures, de services ou de bouquets de services de mobilité de proximité de type aménagements cyclables ;
- dans le cadre de l'appel à projets FEDER pour l'aménagement cyclable.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal délibère par 21 voix pour **AUTORISER** Monsieur le maire à solliciter lesdites subventions complémentaires.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE
56 (Morbihan)